

DSNR-Orl/VP/0803/03
L:\CLAS_SIT\CHB\9vds03\INS_2003_02023.doc

Orléans, le 21 novembre 2003

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité de CHINON
BP 23
37420 AVOINE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre nucléaire de production d'électricité de Chinon (INB 107 et 132)
Inspections n° 2003-02023 du 16 octobre 2003
"chantiers en arrêt de tranche 2"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection inopinée a eu lieu le 16 octobre 2003 au centre nucléaire de production d'électricité de Chinon, dans le cadre de l'arrêt pour rechargement de la tranche 2.

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 16 octobre avait pour objet le contrôle de la préparation et du déroulement des chantiers liés aux activités de l'arrêt de tranche.

L'inspection avait aussi pour objet l'analyse des conditions de réalisation des essais de redémarrage de CHINON B1 (inspection réactive suite aux différents incidents, et notamment celui sur la divergence du réacteur avec un critère A partiellement validé).

L'inspection a fait l'objet d'un constat concernant un défaut de mise en œuvre de procédure adaptée lors de l'intervention de remplacement de capteurs de mesure de pression.

A. Demandes d'actions correctives

Lors de l'inspection, les inspecteurs ont été informés du remplacement sans plan qualité de 2 capteurs de pression (2RCP14 et 15MP) par des agents EDF. Le remplacement des 2 capteurs occasionnait un risque de mode commun dont le risque et les parades associées n'étaient pas formalisés.

Demande A1 : je vous demande de revoir votre organisation et de la rendre conforme aux exigences de l'arrêté du 10 août 1984 dans le cas où les prestations sont réalisées par des agents EDF.

☺

B. Demandes de compléments d'information

Lors de l'inspection, les inspecteurs ont noté que vous étiez entrés dans le DOS, le 11 octobre, sur perte SIP II.

Demande B1 : je vous demande de me fournir le Compte-rendu d'analyse de cet événement (CRAE).

☺

C. Observations

C1. Les inspecteurs ont apprécié la gestion des zones rouges (au niveau des GV) ainsi que la gestion de leur déconsignation.

C2. Les inspecteurs ont apprécié la prise en compte effective du REX des derniers événements radioprotection du site par la mise en œuvre de dosimètres à alarme et de dosimètres poignet pour les intervenants lors des ouvertures des trous d'hommes GV.

☺

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points sous 2 mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copies :

DGSNR PARIS

- Direction
- 4^{ème} Sous-Direction

DGSNR FAR

- 2^{ème} Sous-Direction

IRSN

Pour le Directeur,
L'adjoint au chef de la division de la Sûreté
Nucléaire et de la Radioprotection

Signé par : Rémy ZMYSLONY